



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2019

N°2019/107 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-neuf le mardi 17 décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019

Etaient présents : 17

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Michel EBERHART, Annick PANE, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Fathia BEN MABROUK, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 5

Madame Francine BERTHAUX à Madame Geneviève LEGUAY, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Monsieur Michel EBERHART, Monsieur Stide MARQUEZ à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Gérard MORAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Françoise VASSELON à Madame Annick PANE

Absents excusés : 5

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Clémence LAUMONIER, Isabelle GUILA CORNIL

Monsieur Manuel MEZE a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis de la commission finances/administration générale du 3 décembre 2019,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20191217-2019-107DEL-DE
 Date de télétransmission : 19/12/2019
 Date de réception préfecture : 19/12/2019

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE

la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet (24h/hebdo)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

